





Date de facture 02/06/2024 N° de facture 11634450620624

Remise à Zéro 01/07/2024 Fin d'engagement Date échue

 N° de compte client
 1.59299036

 N° de ligne
 06 71 47 12 16

M AIT SI BAHA ABDOURRAHMANE CHEZ HEINRICH DENISE 32 RUE DAGUERRE 68200 MULHOUSE

# Bonjour, voici votre facture du 2 juin 2024

	€HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 14 juin 2024		20,10
Vos services fournis par votre opérateur	16,75	20,10
Vos abonnements, forfaits et options	8,32	9,99
Vos communications (du 02/05 au 01/06)	8,42	10,11
Montant de la facture soumis à TVA	16,75	20,10
TVA 20,00 % payée sur les débits		3,35
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		16,75

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.



Utilisateur de la ligne Numéro de la ligne ABDOURRAHMANE AIT SI BAHA 06 71 47 12 16	Annexe de la facture 11634450620624
---	--

	%TVA	€HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		16,75	20,10
Vos abonnements, forfaits et options			9,99
Pour le mois à venir (du 02/06 au 01/07)			
· Série spéciale B&YOU 40 Go	20,00	8,32	9,99
Vos communications (du 02/05 au 01/06)			10,11
décomptées de vos forfaits			
· 01:03:09 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 2 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
<ul> <li>41 Go 385 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal</li> </ul>			
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits			
· 1012 Mo 152 de Internet depuis la France métropolitaine	20,00	8,42	10,11

(\*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne 20,10

Utilisateur de la ligne ABDOURRAHMANE AIT SI BAHA Numéro de ligne 06 71 47 12 16



# Détail de votre facture du 2 juin 2024

## Vos services fournis par votre opérateur

### Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait princ	ipal		0,00
Rappel: 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko			
Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
01/05	1 Go 385	France	0,000
02/05	2 Go 158	France	0,000
03/05	1 Go 453	France	0,000
04/05	2 Go 258	France	0,000
05/05	1 Go 218	France	0,000
06/05	1 Go 787	France	0,000
07/05	1 Go 017	France	0,000
08/05	2 Go	France	0,000
09/05	2 Go 008	France	0,000
10/05	2 Go 029	France	0,000
11/05	3 Go 151	France	0,000
12/05	783 Mo 468	France	0,000
13/05	3 Go 921	France	0,000
14/05	2 Go 033	France	0,000
15/05	1 Go 744	France	0,000
16/05	766 Mo 990	France	0,000
17/05	815 Mo 284	France	0,000
18/05	2 Go 010	France	0,000
19/05	1 Go 425	France	0,000
20/05	729 Mo 766	France	0,000
21/05	770 Mo 526	France	0,000
22/05	2 Go 201	France	0,000
23/05	1 Go 476	France	0,000
24/05	1 Go 405	France	0,000
25/05	359 Mo 347	France	0,000
26/05	592 Mo 739	France	0,000

#### en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Internet depuis la France métropolitaine			10,11
Rappel: 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko			
Date	Volume	Pays	Coût€TTC* /pays/jour
26/05	13 Mo 692	France	0,137
27/05	125 Mo 619	France	1,255
28/05	79 Mo 582	France	0,794
29/05	170 Mo 676	France	1,704
30/05	550 Mo 836	France	5,504
31/05	60 Mo 341	France	0,602
01/06	11 Mo 405	France	0,112

Total de vos consommations

10,11

## Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir?

### 1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

#### Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

#### Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex.: appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

#### Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

	Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
Г	Vos services fournis par votre opérateur	0,00	0,00
Ш	Vos abonnements, forfaits et options	0,00	0,00
'	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00	0,00
L	Vos autres services et produits	0,00	0,00
Г	Vos abonnements, forfaits et options  Vos communications (du 09/03 au 08/04)  Vos autres services et produits  Vos services fournis par des tiers	0,00	0,00
Ш	Vos services ponctuels	0,00	0,00
	Vos autres services de tiers (**)		3,49
L	Vos abonnements		3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement		8,00

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

### 2 Vos services de tiers

#### Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

## 3 Des équipements à régler

#### Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

## Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

## Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.





Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

#### Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne ici

Adresse: Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone: Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.